



ID : 040-200069417-20250527-2025\_80-DE

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 41

- dont « pour » : 41

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

## Délibération n°2025-80

Date de la convocation : 21 mai 2025

### **Objet : Convention de déploiement du programme Ecopousse pour l'année scolaire 2025-2026**

**Le mardi 27 mai 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cagnotte, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents** : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

**Était excusé** : Henri LALANNE

**Procurations** : Julien PEDELUCQ à Christian DAMIANI, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Lionel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Christian FORTASSIER à Didier MOUSTIE, François CLAUDE à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

**Absents** : Thierry LE PICHON, Régine TASTET, Bruno TRAVERT,

**Secrétaire de séance** : Robert BACHERE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

**VU** l'article 1395 G du code général des impôts,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2023-102 en date du 27 juin 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Orthe et Arrigans,

**CONSIDÉRANT** la fiche action n°11 du PCAET du Pays d'Orthe et Arrigans visant à sensibiliser et mobiliser les jeunes générations sur la transition écologique,

Il est proposé de déployer le programme Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026 afin de sensibiliser les élèves du territoire à la transition écologique.

Le Programme Ecopousse s'adresse aux élèves de la Moyenne Section au CM2, avec pour objectif de donner aux enfants les clés pour comprendre les enjeux environnementaux et leur permettre d'agir à leur échelle. Le programme est déployé par EcoCo2 dans le cadre d'un accord-cadre avec la SASU FNCCR et financé à 80% par le programme ACTEE, issu du dispositif CEE.

Le programme Ecopousse comprend :

- Trois ateliers de sensibilisation proposés aux classes participantes durant l'année scolaire, sur 10 thématiques au choix, et animés par un intervenant spécialisé.
- La participation des classes à un concours d'expression artistique national (facultatif)
- Des ressources pédagogiques fournies aux enseignants pour construire des activités complémentaires
- Un jeu de carte sur les é cogestes remis aux élèves en classe.

46 classes du territoire ont manifesté leur intérêt à participer au programme Ecopousse sur l'année scolaire 2025-2026.



Le coût total du déploiement du programme est estimé à 49 680 € TTC. ID : 040-200069417-20250527-2025-80-DE  
CEE, le reste à charge pour la CCPOA est estimé à 9 936 € pour l'année scolaire 2025-2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le déploiement du programme Ecopousse pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de déploiement du programme Ecopousse avec la SASU FNCRR et EcoCo2
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

